



## **Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 16 Juillet 2010**

L'an deux mille dix, le 16 Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

**Sont présents :** M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Thérèse Parisot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. Philippe Brunot.

**Absents excusés :** Mme Rachel Simonel (procuration à Mme Michèle Barbusse) M. Denis Jeunot (procuration à M Michel Verney) M. David Brunot (procuration à M Jean Noël Gallimardet) Mme Le Serrec Béatrice (procuration à M. Serge Bavard)

M. Philippe Michaud est élu secrétaire de séance.

### **1- Possibilité d'implanter des éoliennes sur le territoire de la commune de Selongey**

Le conseil municipal approuve à la majorité (5 contre ,12 pour et une abstention) la possibilité d'implanter des éoliennes sur le territoire de la commune de Selongey .L'opposition refuse que des éoliennes soient implantées dans les forêts pour cause de nuisances environnementales .Cette dernière demande un vote à bulletin secret.

### **2- Autoriser l'implantation d'un mât de mesure « Eolien » aux communaux dits de Foncegrive**

Le conseil municipal autorise à la majorité (12 voix pour, 6 voix contre) le maire à signer la convention de concession portant autorisation d'occupation de terrain en forêt communale, avec la société E.ON Energies renouvelables ,afin d'implanter un mât de mesure éolien d'une hauteur de 100 mètres sur le territoire de la commune de Selongey et plus précisément aux communaux dits de Foncegrive. Le mât sera positionné en octobre pour une durée minimum de 6 mois.

### **3- Convention portant occupation temporaire d'une dépendance du domaine public pour l'installation d'un équipement WIMAX**

Le conseil municipal autorise le maire à la majorité (12 voix pour, 6 abstentions) à signer la convention consistant à mettre à disposition de Net Bourgogne à titre gratuit une emprise de 4 m<sup>2</sup> afin d'y implanter une dalle en béton recevant une armoire électrique ainsi qu'une dalle en béton recevant un poteau de 12 mètres. La durée de la convention est de 10 ans .L'opposition déplore la gratuité de cette occupation. Le maire souligne que c'est bien le conseil régional qui est porteur du projet.

#### 4- Groupe scolaire, approbation de l'avant projet détaillé

Le conseil municipal approuve à la majorité (12 voix pour, 6 abstentions (1)) l'avant projet détaillé concernant le groupe scolaire et autorise le maire à lancer les appels d'offres des marchés de travaux. Le montant des travaux est estimé à 4 382 615 € HT selon l'avant projet détaillé. Compte tenu de l'évolution des effectifs, il a été demandé au cabinet d'architecte BAU d'intégrer dès maintenant une neuvième classe au sein de l'école primaire et une cinquième classe au sein de l'école maternelle. Cependant l'opposition regrette que le comité de pilotage n'ait plus participé à l'évolution du projet depuis la communication de l'Esquisse. Par conséquent, l'opposition refuse de prendre part au vote. Le maire rappelle que le programme technique détaillé a été respecté et que le groupe de travail, composé entre autres des directeurs de l'école maternelle et élémentaire, a été associé à toutes les étapes du projet. La mise en place d'un groupe de travail restreint était nécessaire afin de respecter le planning du rendu des études et de débiter les travaux dans les meilleurs délais.

#### 5- Siceco, modification des statuts

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts Siceco et autorise le maire à signer tous les actes correspondants.

Cette réforme porte d'une part sur l'adoption de l'habilitation « communications électroniques » et les modifications qu'elle entraîne dans les articles 2 et 7 des statuts et d'autre part sur le déplacement de la rubrique « utilisation rationnelle de l'énergie de l'article 5 à l'article 7,

#### 6- Demande de subvention au Conseil Général : toiture du bowling

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide du conseil général afin de financer le projet de rénovation de la toiture du bowling à hauteur de 50% du montant des travaux qui s'élèvent à 10 500 euros HT.

#### 7- Décisions modificatives n° 3 et 4, budget de la commune

Le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives n 3 et 4 du budget de la commune

##### DM.3 : Crédits supplémentaires

Chapitre	Article	Intitulé	DM3
Fonctionnement - Dépenses			
67	678	Autres charges exceptionnelles	+1 761.18 €
Fonctionnement - Recettes			
70	70311	Concession dans les cimetières	+ 1 761.18 €

##### DM4 : Transferts de crédits

Chapitre	Compte	Intitulé du compte	Libellé opération	N° de programme	DM4
Investissement - Dépenses					
21	2111	Terrains nus	Zone de la gare	415	749.00 €
21	2152	Installation de voirie	Voirie (plots en fonte)	361	+ 300.00 €
21	2183	Bibliothèque	Complément matériel informatique	396	+ 400.00 €
21	2184	Mobilier	Ecole (création de deux classes)	336	+ 6 080.00 €
21	2184	Mobilier	Centre d'hébergement	414	-4 181.00 €
21	2188	Equipement	Ecole (abri de vélo)	336	+500.00 €
21	2188	Equipement	Piscine	330	+2 600.00 €
23	2313	Stade	Espace presse	411	-6 000.00 €
23	2313	École	Travaux électriques	336	+ 1050.00 €

#### 8- Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, afin de recruter Melle Christelle Faivret. Celle-ci assurera les missions de Mme Annick Dubois, en retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Ce poste est subventionné à hauteur de 90% par l'Etat dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

### **9- Convention tripartite entre ALEJ, Communauté de Communes du canton de Selongey et commune de Selongey.**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention tripartite entre ALEJ, la communauté de communes du canton de Selongey et la commune de Selongey Cette convention spécifie les conditions de mise à disposition du personnel municipal et des équipements publics de la commune. L'opposition fait remarquer qu'il aurait été préférable de faire 2 conventions. M Dominique Duchamp explique la nécessité d'une convention tripartite dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

### **10- Convention de mise à disposition de la salle Gundersheim à la Communauté de Communes du canton de Selongey**

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à signer la convention de mise à disposition de la salle Gundersheim et d'un bureau à l'espace info-services, à la communauté de communes du canton de Selongey dans le cadre du relais petite enfance. L'animatrice en charge du Relais Petite Enfance sera basée à Selongey et interviendra au sein des communautés de communes de Selongey, Grancey et St Seine l'Abbaye.

### **11- Cession de terrain de la zone artisanale à la Société Batifranc**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la cession à la société Batifranc d'un terrain de 4382m<sup>2</sup> cadastré ZS 134 de la zone artisanale pour un montant de 3, 50 € le M<sup>2</sup> soit 15 337 €, en vue de la construction d'un bâtiment en crédit bail pour le compte de la SARL Monalisa. Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

### **12 -Cession de terrain de la zone artisanale à la société ARDPI**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la cession à la société ARDPI d'un terrain de 3 340 m<sup>2</sup> cadastré ZS 132 de la zone artisanale pour un montant de 3,50 € le m<sup>2</sup> soit 11 960 €. Les frais sont à la charge de l'acquéreur. M Occhini souhaite s'installer dans l'atelier relais dans l'attente de son installation définitive, le conseil accepte sa demande.

### **13- Informations diverses**

M Bruno Schneider informe le conseil municipal de la fermeture de la rue de la Roche et de la rue du 8 mai selon le planning arrêté.

Le maire indique que le club de tennis a émis un avis défavorable sur le revêtement synthétique pour la réfection des 2 cours de tennis.

Une manifestation pour le 45ème anniversaire du jumelage entre Gundersheim et Selongey est envisagée. Il reste à déterminer le lieu de cette rencontre.

### **14- Questions des conseillers**

L'opposition souhaite savoir où en sont les travaux concernant le chauffage de l'église. M. Serge Bavard explique que l'église étant classée monument historique, les travaux envisagés doivent être soumis à l'approbation des monuments historiques.

La séance est levée à 22H05

**Le secrétaire de séance**



Philippe MICHAUD



**Le président de séance,**



Gérard LEGUAY

(1) Selon l'analyse du ministère de l'intérieur, (JO du 07/12/2004) de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales, (.....) le « refus de prendre part au vote » équivaut à une abstention, quelle que soit la signification que les conseillers municipaux qui ne votent pas entendent donner à cette expression.